

## Politique relative à la gestion des matières résiduelles

Afin d'être équitable pour tous ses citoyens, la Municipalité s'est dotée d'une politique interne pour enrayer la problématique des matières résiduelles déposées ou épandues involontairement à l'extérieur des bacs dédiés à cette fin.

En effet, que ce soit par l'utilisation des bacs individuels (240 et 360 litres) ou des bacs communs de 1 100 litres, les déchets déposés ou répandus à l'extérieur des bacs doivent être ramassés en tout temps. La Municipalité ne possède pas les effectifs ou le budget nécessaire au nettoyage des terrains qui accueillent les bacs. Chaque citoyen a donc la responsabilité de tenir les terrains propres et exempts de tous déchets pouvant joncher le sol.

Si le problème persiste, la Municipalité n'aura d'autre choix que de retirer les bacs communs pour affecter un bac à chaque adresse individuellement en prenant soin d'inscrire le numéro civique sur chaque bac.

De cette manière, une contravention pourra être délivrée à chaque propriétaire n'ayant pas veillé à ce que l'environnement de son bac soit exempt de tous déchets au sol, et ce, sans aucun préavis.

Des mesures que la Municipalité désirerait éviter de poser afin d'avoir le plaisir de jouir d'un environnement sain, propre et sécuritaire et qui n'attirent pas les bêtes sauvages.

Nous vous invitons à vous concerter afin de trouver la solution qui vous convient.

Merci pour votre collaboration.



**Des gestes simples qui font une grande différence!**